

Sous les yeux de la Brigade mondaine

Soumises à autorisation administrative et contrôlées, les maisons closes entretiennent des relations complexes avec la police, qu'elles renseignent et peuvent appeler à l'aide en cas de besoin. Pour les policiers parisiens, il n'est pas question de combattre la débauche : celle-ci est une fatalité et la prostitution réglementée apparaît comme un mal nécessaire.

PAR BRUNO FULIGNI



ROGER BERSON/ROGER-VIOLET

Depuis la création, en 1747, d'un Bureau de la discipline des mœurs, il s'agit d'éviter les dérives les plus graves et, surtout, de savoir les secrets intimes des personnages importants : ambassadeurs, ministres, parlementaires, ecclésiastiques, industriels, tous les notables qui fréquentent les bordels, les maisons de rendez-vous ou les alcôves des demi-mondaines en vue sont notés dans des registres. Cette police des mœurs a mauvaise réputation. Violences sur les filles, chantages sur les clients, arrestations d'honnêtes femmes qui ont le tort de se déplacer la nuit, malversations

et arrangements douteux font ainsi le quotidien de la « brigade Lombard », du nom de son chef, au début de la III^e République.

À partir de 1876, sous le pseudonyme du « Vieux Petit Employé », l'homme politique et journaliste Yves Guyot (1843-1928) mène une intense campagne de presse contre les exactions de la Brigade spéciale des mœurs : d'abord emprisonné, il révèle de tels abus que le préfet de police, Albert Gigot, doit démissionner en 1879 et que la brigade est dissoute. Ses attributions sont alors partagées entre le service de la Sûreté, pour ce qui concerne la prostitution en chambre, et la police municipale,

pour le racolage sur la voie publique. La police ne cesse donc pas d'observer les dessous de la vie parisienne, dans ce nouvel état de choses : « Il présentait des inconvénients, car il combinait, dans l'action, des agents d'aptitudes différentes et d'expérience souvent opposée.

Prudence... et politique

La prostitution se trouvait mise sous la coupe d'hommes habitués à chasser des malfaiteurs qui sont un tout autre gibier à courir et dont on peut, sans grand dommage, froisser quelques plumes. Au contraire, la surveillance de la prostitution exige une modération et une prudence extrêmes », explique le



KEYSTONE-FRANCE/GAMMA-RAPHO

Voyeurs La Montaine, composée de l'élite de la police, s'occupe du menu fretin mais surveille tout particulièrement – et discrètement – les notables qui fréquentent la haute prostitution. Une cocotte interrogée dans les bureaux de la Montaine en 1946 (à g.); arrestation de deux fleurs de macadam aux abords de la gare Saint-Lazare, le 1^{er} septembre 1951 (à dr.).

commissaire Gronfier (1846-1893) dans ses notes. À partir de 1884, le service des mœurs est donc rétabli en sous-main: au lieu de former une brigade distincte, il est constitué en section, rattachée à la Sûreté et manœuvrant à part avec des hommes spéciaux. Surnommée la Brigade mondaine, cette nouvelle police des mœurs est plus prudente mais aussi plus politique que l'ancienne. «La Brigade mondaine se composait d'un inspecteur principal, de deux sous-brigadiers et d'une quinzaine d'agents, triés

sur le volet, parmi ceux qui avaient déjà fait preuve ailleurs de zèle et d'habileté, la fine fleur du panier», résume le commissaire Raynaud dans ses *Souvenirs de police*, parus en 1923. Dans cet ouvrage, il dénonce la tentative de son collègue Louis Puibaraud (1849-1903) «d'étendre les réseaux de son système d'espionnage occulte jusque dans les plus hautes sphères de la société».

En effet, Puibaraud «se tailla la part du lion, en jetant son dévolu sur la haute prostitution, s'il est permis

d'appliquer ce qualificatif à une chose d'essence aussi peu relevée, c'est-à-dire celle qui s'exerce dans les lieux de plaisir à la mode, les cabarets sélects, les palaces-hôtels, les fumeries d'opium et les maisons de rendez-vous». Selon le commissaire Raynaud, Puibaraud comptait sur la Montaine «pour s'ouvrir les secrets de l'Élysée, des Ambassades, des Ministères, du Parlement, de la Presse et des Salons, elle ne lui livrera plus que des secrets d'alcôves et de cabinets particuliers.»

Pister les « clients à passion »

«C'est ainsi que l'inspecteur La Réquimpette et son collègue Beau-blond s'introduisent dans la «maison des supplices», un sulfureux établissement de Neuilly où se pratiquent des séances de flagellation, ce qui suscitera l'ironie d'un garçon de bureau:

— Comment! C'est pour avoir exhibé vos anatomies en société et fait l'office de pères fouettards, qu'on vous a félicités et gratifiés?

— Non! dit La Réquimpette, mais pour avoir rapporté de notre équipée des renseignements utiles et une liste d'affiliés. J'avais pu mettre des noms sur plusieurs visages. J'en avais appris d'autres en tirant les vers du nez de la patronne, qui n'avait aucune raison de se méfier de nous. Inutile de vous dire que ce n'était pas de la petite bière. Ça se conçoit. Un établissement d'où l'on ne se tirait pas, à chaque visite, à moins de cinq louis!»

Dans son récit, le commissaire Raynaud signale parmi les clients la présence d'un «gros bonnet dont je ne vous dirai pas le nom, car, chez nous, la discrétion est de rigueur» – mais le préfet de police et le ministre de l'Intérieur, sur des notes anonymes griffonnées sur papier rose, sont informés sur les «clients à passion». En cas de doute, les agents des mœurs peuvent vérifier sur place. Dans beaucoup de maisons closes en effet, les murs des chambres sont percés de discrets «trous-voyeurs», d'où l'on peut «avoir un jetard»: contre le paiement d'un jeton, les clients à petit budget peuvent observer les ébats des clients plus fortunés. C'est gratuit pour les agents des mœurs et les notabilités n'ont pas toujours conscience qu'elles opèrent... sous l'œil de la police. 